



## SERVICES PARTAGÉS CANADA

### Sollicitation par défi (SPD) Pour Outil de test de régression automatisé

N° de Sollicitation	BPM010675	Date	2020-11-18
N° de la Amendment	004	Date de la modification	2020-11- 19
N° de la demande d'achat.	R000058244	N° de Référence SEAOG.	PW-20-00930965

Bureau de distribution	Services Partagés Canada 180 rue Kent, 13 <sup>ème</sup> étage Ottawa (Ontario) K1P 0B5		
Autorité contractante (L'autorité contractante est la personne-ressource pour tous les aspects du processus d'approvisionnement, notamment toute question et tout commentaire relatifs au présent document).	Nom	Angelina Abuba	
	Numéro de Téléphone	613-799-0744	
	Adresse de Courriel	Angelina.abuba@canada.ca	
	Adresse postale	K1P 0B5	
Date et heure de clôture	14:00 - 23 Novembre 2020		
Fuseau horaire	Heure Normale de l'Est (HNE)		
Destination des biens ou services.	Ottawa, Canada		

# SERVICES PARTAGÉS CANADA

## Sollicitation par défi (SPD) Pour Outil de test de régression automatisé

Cet amendement 004 est soulevé pour prolonger la date de clôture de la sollicitation ainsi que pour fournir les questions et réponses

Ce Q&R n ° 1 répond aux questions soulevées par les soumissionnaires et clarifie la demande de sollicitation

---

Questions	Answers
<b>Q1.</b> Nous avons jusqu'à 5 jours ouvrables avant la date limite de soumission du 20 novembre pour vous envoyer nos questions.	<b>R1.</b> Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la SPD. Les demandes de renseignements reçues après ce délai peuvent ne pas recevoir de réponse.
<b>Q2.</b> Si des questions incluant le contenu de cet e-mail devaient être envoyées via le portail APL, veuillez indiquer où se trouve la fonction de messagerie.	<b>R2.</b> Les soumissionnaires peuvent se référer à l'article <b>12. Messages avec l'acheteur</b> dans la section <b>COMMENT FAIRE: SOUMETTRE UNE OFFRE</b> du <b>Guide du fournisseur</b> accessible au public sur le portail de formation des fournisseurs à : <a href="https://marketplace.ssc-spc.gc.ca/aideP2Phelp/FR/Fournisseur/Externe/FR_Supplier%20Guide.pdf">https://marketplace.ssc-spc.gc.ca/aideP2Phelp/FR/Fournisseur/Externe/FR_Supplier%20Guide.pdf</a>
<b>Q3.</b> Nous comprenons que le 20 novembre, nous devons soumettre un total de 4 documents: pièce jointe 1, pièce jointe 2, formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciel et une brève réponse en format PDF à la pièce jointe 3, exigences obligatoires, <b>partie A uniquement</b> . Est-ce correct ?	<b>R3.</b> Les soumissionnaires doivent soumettre les documents suivants à la clôture des soumissions: a) Pièce jointe 1 - Formulaire de soumission des offres b) Pièce jointe 2 - Formulaire de soumission financière c) Formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciel (si le soumissionnaire n'est pas l'éditeur du logiciel) d) Un rapport qui démontre la capacité de la solution du soumissionnaire à effectuer des tests de régression automatisés du portail fournisseur dans l'environnement de production du portail APL conformément au cas d'utilisation figurant à l'annexe 1 de la pièce jointe 3 - Grille d'évaluation.

<p><b>Q4.</b> L'exigence obligatoire 1 stipule que le soumissionnaire doit soumettre un <b>rapport</b> conformément au cas d'utilisation figurant à l'annexe 1. Veuillez indiquer où se trouve l'annexe 1.</p>	<p><b>R4.</b> Veuillez-vous référer à R3.</p>
<p><b>Q5.</b> La condition finale de l'étape 4 stipule que, sur la base des commentaires, le Canada publiera une demande de soumissions mise à jour. Devrions-nous être à l'affût de questions de sollicitation supplémentaires en plus de ce qui précède? Quand cela sera-t-il publié?</p>	<p><b>R5.</b> Les documents de sollicitation affichés à l'étape 1 peuvent être considérés comme les documents de sollicitation finale, car aucune rétroaction n'a été reçue sur la trousse de sollicitation.</p>
<p><b>Q6.</b> Nous supposons que nous pouvons également télécharger des fiches techniques, des brochures ou un ppt qui résume notre outil dans le portail APL avec notre soumission le 20 novembre?</p>	<p><b>R6.</b> Bien que les soumissionnaires puissent soumettre des documents techniques supplémentaires à la clôture des soumissions, veuillez-vous référer à R2 pour voir ce qui est prévu à la clôture des soumissions.</p>
<p><b>Q7.</b> Nous croyons comprendre que l'offre technique proprement dite ne sera requise qu'à l'étape 8.</p>	<p><b>R7.</b> Selon la SPD, en fonction des résultats du processus de sélection (défini plus en détail aux sections 3 et 4), les soumissionnaires les mieux classés seront avisés de l'intention du Canada de procéder à l'attribution des contrats. Les soumissionnaires avisés à l'étape 8 seront invités à soumettre leur soumission technique décrivant par écrit les éléments démontrés à l'étape 7 ainsi que toutes les exigences supplémentaires que le soumissionnaire juge nécessaires pour résoudre le (s) problème (s).</p>
<p><b>Q8.</b> Veuillez confirmer que le nombre maximal prévu de contrat attribué de l'étape 10 des contrats pilotes. Nous comprenons que seul un entrepreneur sera alors recommandé pour passer au segment de travail 2 - Mise en œuvre.</p>	<p><b>R8.</b> À l'étape 10, un maximum de 2 contrats seront attribués à la phase prototype (segment de travail 1). La performance de chaque prototype sera évaluée conformément au «Cadre décisionnel pour le choix de la solution à mettre en œuvre» décrit à l'annexe A - Énoncé de défi.</p> <p>Le Canada peut inviter l'entrepreneur qui a soumis la solution choisie à passer au segment de travail 2 - Mise en œuvre en exerçant une option en vertu du contrat de l'entrepreneur sélectionné. Il est prévu qu'un seul entrepreneur sera recommandé de passer au segment de travail 2.</p>
<p><b>Q9.</b> Veuillez confirmer si l'outil résultant peut également être un outil SaaS et s'il existe des restrictions d'hébergement.</p>	<p><b>R9.</b> Le gouvernement du Canada recherche une solution sur site.</p>

<p><b>Q10.</b> Veuillez confirmer que le fournisseur sélectionné aura une opportunité raisonnable de négocier le contrat, car la clause 2.1B indique que les soumissionnaires qui soumettent une offre acceptent d'être liés par les instructions, clauses et conditions de la SPD et acceptent les clauses et conditions du contrat subséquent . Que se passe-t-il si l'équipe juridique doit proposer des ajouts ou des modifications, les abordons-nous via des questions et réponses? Si tel est le cas, nous apprécierions une prolongation d'une semaine.</p>	<p><b>R10.</b> Le gouvernement du Canada n'acceptera pas les modifications proposées aux clauses et conditions du contrat subséquent dans le cadre de ce processus SPD. Comme indiqué, conformément à la <b>PARTIE 2 - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES, 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées, point b)</b> - «Les soumissionnaires qui soumettent une offre acceptent d'être liés par les instructions, clauses et conditions de la SCB et acceptent les clauses et conditions du contrat subséquent ».</p>
---	---

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.**